

PROCES VERBAL
DE LA COMMUNE DE LE CABANIAL
Séance du 05 AVRIL 2024

CONVOCATION DU 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 05 avril à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni par convocation du 27 mars 2024 en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUVILLAIN, Maire.

Présents : Thierry ROUVILLAIN- Fabienne SOULIE – Guillaume POUJOL-Maurice BARDIER-Nathalie AGAR-Odette FAGET-
Vincent DE CONTI -Éric SAZY-

Excusés : Isabelle BRUNO qui avait donné procuration à Fabienne SOULIE.

Julien BARZI qui avait donné procuration à Fabienne SOULIE

Florent TAFFARELLO qui avait donné procuration à Vincent DE CONTI

Invitée : Isabelle NARCISSÉ, secrétaire de Mairie

Secrétaire de Séance : Vincent DE CONTI

1. **Vote du compte administratif de la commune 2023 : Dél. : 2024/06**
Monsieur Maurice BARDIER, doyen de séance donne lecture de l'ensemble des opérations financières de l'année 2023 du compte administratif du budget du communal ; il présente au Conseil les résultats de l'exercice :

En Fonctionnement : Dépenses = 315 019.09 €

Recettes = 384 058.27 €

résultats de l'exercice 2023 = 69 039.18 €

Report du résultat 2022 = 314 501.70 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 = 383 540.88 €

- En Investissement : Dépenses = 30 143.10 €

Recettes = 92 550.61 €

Résultat de l'exercice 2023 = 62 407.51 €

Report du résultat 2022 = 222 835.73 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 = 285 243.24 €

Le conseil vote à 10 voix pour et 1 abstention :

2. **Vote du compte de gestion de la commune 2023 : Dél.2024/07**
Le conseil vote à l'unanimité de compte de gestion qui correspondant au compte administratif

3. **Vote de l'affectation des résultats du budget communal**

Résultat de fonctionnement : 69 039.18 €

Résultats antérieurs reportés :	314 501.70 €
Résultat à affecter :	383 540.88 €
Solde d'exécution	
D'investissement :	285 243.24 €

Solde des restes à réaliser	
D'investissement :	-298 288.00 €
Besoin de financement :	-13 044.76 €
Affectation en réserves :	13 044.76 €
<i>R 1068</i>	

Report en fonctionnement D002 : 370 496.12 €

Le conseil vote l'affectation des résultats à l'unanimité

4. Vote des taux d'imposition : Dél. : 2024/08

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Il précise que la base d'imposition prévisionnelles 2024 a augmenté et produit une augmentation prévisionnelle des recettes de 8425 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de : maintenir en 2024 comme suit les taux au niveau de ceux de 2023

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	34.91	34.91
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	69.84	69.84
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	13.47	13.47

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité de voter pour 2024

5. Vote du budget primitif de la commune 2024 : Dél. : 2024/09

Monsieur le Maire rappelle les chiffres présentés lors de la réunion de préparation du budget primitif 2024 il précise le montant des nouvelles dotations. Et propose au conseil de voter le budget primitif 2024 comme suit : En Fonctionnement : Dépenses = 784 035.82 €

Recettes =	413 539.70 €
Report du résultat 2023	= 370 496.12 €

TOTAL DE LA SECTION	= 784 035.82 €
---------------------	----------------

- En Investissement : Dépenses = 165 083.00 €
 Recettes = 463 371.00 €
 Report du résultat 2023 = 285 243.24 €

- Restes à réalisés : dépenses = 401 281.00 €
 Recettes = 187 380.00 €
 Affectation R 1068 = 13 044.76 €

TOTAL DE LA SECTION = 650 751.00 €

Les membres du Conseil adoptent le Budget Primitif 2024 à l'unanimité.

6. Vote du compte de gestion 2023 du lotissement le Lavoir : Dél.2024/10

Monsieur le Maire fait lecture du compte de gestion

En Fonctionnement : Dépenses = 14 480.80 € €
Recettes = 51 206.50 €
résultats de l'exercice 2023 = 36 725.70 €
Report du résultat 2022 = 0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 = 36 725.70 €

En Investissement : Dépenses = 00.00 €
Recettes = 9 080.80 €
Résultat de l'exercice 2023 = 9 080.80 €
Report du résultat 2022 = - 9080.80 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 = 00.00 €

7. Vote du compte administratif du budget du lotissement Le Lavoir 2023 : Dél. 2024/11

Monsieur Maurice BARDIER doyen de séance donne lecture de l'ensemble des opérations financières de l'année 2023 du compte administratif du lotissement « Le Lavoir » qui sont les mêmes que le compte de gestion voir ci-dessus, Le conseil vote à 10 voix et 1 abstention le compte administratif 2023 .

8. Vote du Budget Primitif lotissement le Lavoir 2024 : Dél. : 2024/12

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des opérations financières du budget primitif 2024 du lotissement « Le Lavoir » ; il présente les écritures ainsi au Conseil :

- En Fonctionnement :
Dépenses = 36 725.70 €
Report du résultat 2023 Recettes = 36 725.70 €
Total de la section = 36 725.00 €

- En Investissement : Dépenses = 00.00 €
Recettes = 00.00 €

Le conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2024.

9. Ecole Convention de fonctionnement : Dél. : 2024/13

Monsieur le Maire fait lecture de la convention relative au fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal 2024.

Cette convention a pour objet d'organiser dans le cadre du temps scolaire la gestion en commun du service des écoles maternelle et élémentaire y compris la mise en œuvre du service minimum d'accueil et l'accompagnement dans les transports scolaires. Ainsi que tous les investissements. Le conseil, donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention relative au fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal 2024.

10. Délégués des Ecoles : Dél. : 2024/14

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DL2020/06 du 28 mai 2020, selon l'article 7 des statuts du SIVOM DES CINQ CLOCHERS il avait été nommé délégué titulaire et Madame Fabienne SOULIÉ Suppléante.

En raison de l'investissement de Madame SOULIÉ Fabienne Adjointe au Maire il souhaite revoir cette délégation

Le Conseil, après délibération, vote à l'unanimité *et nomme* :

- **comme délégué titulaire**

➤ Mme SOULIÉ Fabienne

- **comme déléguée suppléante**

➤ Mr ROUVILLAIN Thierry

11. Questions diverses :

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la dernière réunion dans le cadre des PETR (Pôle d'équilibre Territorial et Rural) pour la révision du SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale). Et notamment les prévisions pour 2050. Monsieur Guillaume POUJOL présente les nouveaux locataires du Grand Rey appart N°4

La séance est levée à 22 h 00

Le Maire,



Le Secrétaire,

